

Contact administratif :
Anne DUFOUR**Formateur :**
Fabien LENFANTformationsecuriteprevention@gmail.com**Durée: en distanciel**
• 7 h /1 journée

Aucun pré-requis

Public :
✓ 10 pers. max
✓ Membres du CSE
✓ Membres de la CSSCT**Tarifs: A partir de 500 € par jour hors frais.**
F.S.P n'est pas assujettie à la TVA.Ressources documentaires INRS
Ministère du travailArt. L2312-5 et
R2312-1 à R2312-3**EVALUATION**

- Attestation de stage

PROGRAMME**Complément de formation
CSE -de 50 salariés****METHODES PEDAGOGIQUES**

- ➔ Méthode participative basée sur:
 - L'analyse de cas pratiques issus de situations réelles de travail
 - Des échanges d'expériences
 - Méthode expositive

PROGRAMME DE FORMATION**Le fonctionnement et l'organisation du CSE**

- Composition du CSE - de 50 salariés
- Fonctions et attributions générales du CSE
- Mandats et statuts des membres du CSE
- Les réunions

Les moyens du CSE

- Les heures de délégation
- La liberté de déplacement
- Les moyens de communication
- Les sources d'information du CSE
- La formation
- Les « budgets »

Les missions générales du CSE

- Gérer les réclamations individuelles et collectives
- Les consultations ponctuelles
- Assister et défendre les salariés
- Les droits et obligations du CSE
- Le référent harcèlement

**Les prérogatives du CSE en Santé Sécurité
Conditions de travail**

- Les prérogatives générales du CSE en SSCT
- Le droit d'alerte
- L'obligation de l'employeur en matière de santé sécurité
- La faute inexcusable
- Les missions de prévention
- Les missions en matière de RPS
- Les consultations obligatoires